

CESAR

Société Anonyme

Au capital de 8 626 568,55 €

Siège social : Zone Industrielle Clos Bonnet
154, Boulevard Jean Moulin 49400 SAUMUR

381 178 797 RCS ANGERS

Siret : 381 178 797 00027

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET
EXTRAORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 15 septembre, à 17 heures,

Les actionnaires de la Société CESAR, société anonyme (ci-après la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et Extraordinaire au Cabinet d'Etudes Juridiques et de Conseils en Sociétés, 12, rue Lalo 75116 PARIS, sur convocation du conseil d'administration effectuée par lettres et par insertions :

Au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 5 Août 2015, n° 93

Dans le numéro du Journal d'annonces légales « Ouest France Maine et Loire » du 19 Août 2015.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée à leur entrée par les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Daniel VELASCO, président du Conseil d'administration.

M. Daniel VELASCO, représentant la société BISCALUX, actionnaire présent titulaire du plus grand nombre de voix, remplit les fonctions de scrutateur.

Mme Raymonde JAUD est désignée comme secrétaire de l'assemblée.

Les commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués dans les délais légaux par lettre recommandée avec accusé de réception. Monsieur Jean-Marc MARÇAIS, représentant la société MAZARS, commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Jean Philippe PERONNY, représentant la société WOLFF & ASSOCIES, sont présents.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 11 124 497 actions sur les 57 543 616 actions composant le capital social (dont toutes disposent du droit de vote), soit 19,33 % des actions ayant droit de vote.

Le Président constate par conséquent que :

- le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale ordinaire (soit le 1/5 des actions ayant droit de vote, soit 11 508 724) n'est pas atteint.
- le quorum requis pour la validité des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire, (soit le quart des actions ayant droit de vote, soit 14 385 904) n'est pas atteint.

Il déclare qu'une nouvelle assemblée sera convoquée sur le même ordre du jour pour le 20 octobre 2015 à 17 heures au Cabinet d'Etudes Juridiques et de Conseils en Sociétés, 12, rue Lala 75116 PARIS et que :

Aucun quorum ne sera requis pour l'assemblée générale ordinaire, sur deuxième convocation,

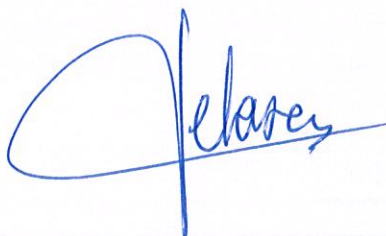
Un quorum de un cinquième sera requis pour l'assemblée générale extraordinaire.

Le Président déclare ensuite la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

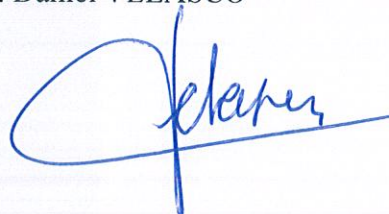
Le Président

M. Daniel VELASCO



Un scrutateur

BISCALUX, représentée par
M. Daniel VELASCO



Le secrétaire

Mme Raymonde JAUD

